

Le Conseil d'Administration de VALDEVY, dûment convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni le 9 octobre 2023 à ARCUEIL, sous la Présidence de Madame Carine DELAHAIE.

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
Mme	Céline	AKOUHA	X		
M	Shamime	ATTAR		X	
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. LADIRE
M	Pascal	BRAND		X	Mme KANCEL
Mme	Bianca	BRIENZA		X	M.CHASTAGNAC
M	Serge	CAMIER	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	François	DOUCET	X		
M	Pierre	GARZON		X	M.CHASTAGNAC
Mme	Anne-Cécile	GROENE		X	
Mme	Marie	JAY		X	M.AGGOUNE
Mme	Marie- Louise	KANCEL	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT		X	Mme MUSEUX
M	Philippe	LESPINASSE		X	Mme KANCEL
M	Patrick	MARMIGNON	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
M	Hedi	M'HALLAH	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX	X		
M	Stéphane	RABUEL	X		

23 administrateurs sont présents ou représentés, le quorum est réuni le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 juillet 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Céline AKOUHA, M. Pascal BRAND (à partir de 18 h 40), Mme Carine DELAHAIE, M. Luc LADIRE, M. Jean-Luc LAURENT, Mme Dominique MENDES, Mme Christine MUSEUX.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Fatah AGGOUNE donne pouvoir à Mme Carine DELAHAIE,
M. Pierre BELL-LLOCH donne pouvoir à M. Luc LADIRE,
Mme Bianca BRIENZA donne pouvoir à M. Jean-Luc LAURENT,
M. Serge CAMIER donne pouvoir à M. Jean-Luc LAURENT,
M. Noël CELATI donne pouvoir à M. Pascal BRAND,
Mme Liliane CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Dominique MENDES,
M. Gilbert CHASTAGNAC donne pouvoir à M. Luc LADIRE,
Mme Céline DI MERCURIO donne pouvoir à Mme Christine MUSEUX,
M. Pierre GARZON donne pouvoir à Mme Carine DELAHAIE,
Mme Marie JAY donne pouvoir à M. Pascal BRAND,
Mme Marie-Louise KANCEL donne pouvoir à Mme Céline AKOUHA,
M. Michel LANNEZ donne pouvoir à Mme Céline AKOUHA,
Mme Edith PESCHEUX donne pouvoir à Mme Dominique MENDES,
M. Stéphane RABUEL donne pouvoir à Mme Christine MUSEUX.

ÉTAIENT ABSENTS

M. Shamime ATTAR,
Mme Véronique CHALMANDRIER,
M. Miguel DONGUY,
M. François DOUCET,
M. Joël CARDOVILLE,
M. Philippe LESPINASSE,
M. Hedi M'HALLAH.

La séance est ouverte à 18 h 34.

Mme DELAHAIE.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons aujourd'hui un petit Conseil d'administration (CA). Pour commencer, je laisse Marianne préciser les mandats.

(Mme PICARD donne lecture des pouvoirs et des absents.)

Mme DELAHAIE.- Merci. Le quorum est atteint. Nous pouvons maintenant entrer dans l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

Mme DELAHAIE.- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ? *(Non.)* Dans ce cas, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Cession du patrimoine situé sur le territoire du Kremlin-Bicêtre : point d'avancement

Mme PICARD.- Je vous distribue un courrier qui nous est arrivé le 7 juillet émanant de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Kremlin-Bicêtre Habitat.

(M. BRAND rejoint la séance.)

Mme PICARD.- Bonjour, Monsieur BRAND. Vous avez deux pouvoirs, puisque le Code de la construction et de l'habitat (CCH) nous le permet, celui de M. CELATI et celui de Mme JAY.

Le courrier que je vous distribue vient préciser les modalités de paiement du patrimoine. Le prix est fixé à 34,3 M€. Ce prix sera payé par la reprise du capital restant dû sur les emprunts à la date de la vente et le versement d'une soulte (différence entre le prix et le capital restant dû sur les emprunts à la date de la vente). Il était important d'avoir cette confirmation à l'écrit. Les capitaux restants dus au 31 décembre 2023 sont estimés à 29,07 millions d'euros. En différence des 34,3 millions d'euros, cela correspond à une soulte de 5,23 millions d'euros. Pour le reste, le courrier reprend les conditions suspensives. Il n'y a pas d'évolution par rapport aux éléments dont vous disposiez précédemment.

L'objet de ce point est de porter à votre connaissance le dossier que vous avez reçu avec les convocations. C'est le dossier qui a été transmis et qui est en cours d'avis-consultation par les membres du Comité Social et Economique (CSE) de Valdevy. Nous avons eu une réunion le 7 juillet 2023, avec le CSE, en présence de M. LAURENT, de Mme MUSEUX et de M. CHASTAGNOL, préfigurateur de la coopérative et futur directeur général de cette dernière.

Nous avons présenté ce document en deux parties. La première partie relève de Valdevy et présente le projet de cession et ses conséquences. Notre commissaire aux comptes est présent ce soir pour répondre à vos questions éventuelles sur les conséquences de cette cession pour Valdevy. La deuxième partie du document présente le projet de la SCIC HLM Kremlin-Bicêtre Habitat, qui sera présenté demain aux personnels présents à l'agence du Kremlin-Bicêtre et aux personnels du siège qui travaillent pour le territoire du Kremlin-Bicêtre, à savoir deux comptables.

Mme DELAHAIE.- Je vous félicite pour le chemin que nous avons parcouru et pour le moment que nous sommes en train de vivre. Cela fait maintenant plus d'une année et demie, presque deux ans, que nous travaillons et déployons toute notre énergie pour que le vœu formulé lors de la prise de poste de Jean-Luc LAURENT, Maire du Kremlin-Bicêtre, de sortir le patrimoine du Kremlin-Bicêtre de Valdevy se réalise. Nous y sommes presque.

En mon nom, au nom des maires qui ne sont pas présents ce soir mais desquels j'ai le pouvoir, au nom du CA, je veux exprimer notre satisfaction de voir que nous avons si bien avancé et que nous allons réussir d'ici quelques semaines.

Mme PICARD.- Pour des raisons légales, M. LAURENT et Mme MUSEUX ne prendront part ni au vote ni aux débats. Les élus administrateurs de la coopérative, qui sont partie prenante de l'offre, n'ont pas non plus participé au vote au conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, et M. LAURENT a quitté la séance pendant la durée des débats.

Pour ne pas frustrer notre commissaire aux comptes, je veux faire un point sur la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Comme cela vous a été dit au précédent CA, les méthodes de valorisation du patrimoine qui nous sont proposées correspondent à des méthodes usuelles de valorisation dans la profession dans le cadre d'une cession. Nous sommes maintenant en attente du retour de la Banque des territoires sur l'analyse des « visial » (prospectives financières) que vous trouverez dans les documents inclus dans le dossier au CSE.

Le premier visial représente les opérations pour Le Kremlin-Bicêtre seul selon l'estimation de VALDEVY. Le deuxième visial présente les opérations pour Valdevy aujourd'hui programmées, en intégrant les projections sur l'ensemble du territoire. Le troisième visial intègre la cession du patrimoine du Kremlin-Bicêtre selon les modalités que nous avons évoquées, à savoir une cession à 34,3 millions d'euros moins l'ensemble des emprunts de la dette en cours, la soulte, et les conséquences financières pour Valdevy. Ces dernières sont le maintien des fonds propres qui ont été absorbés dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine d'une part, et la provision pour pertes qui a déjà été intégrée et qui va se poursuivre dans nos exercices futurs d'autre part.

Quelles que soient les simulations, les conditions de cette cession nous semblent correspondre aux intérêts de Valdevy. Vous le voyez à la page 12 de votre visial. C'est la traduction sur les dix prochaines années des incidences de la cession. Pour autant, nous avons intégré dans nos comptes une provision pour pertes.

M. AGEZ.- L'année dernière, dans le cadre du projet et des négociations qui avaient été engagées, il était apparu une moins-value comptable qui a fait l'objet d'une provision sur les premiers éléments de chiffrage de cette opération de cession. Elles seront complétées, le cas échéant, par rapport au montant qui a été arrêté, qui sera normalement le montant réalisé dans le cadre de cette cession en bloc à la coopérative, comme pour une cession classique. Comme vous le voyez dans le visial, la somme des moins-values sera de 9 millions d'euros, et 1,7 millions d'euros ont déjà été inscrits dans les comptes l'année dernière.

Mme PICARD.- Nous en avons parlé à plusieurs reprises, ces 9 millions de perte comptable correspondent à la valeur nette comptable (VNC) intégrée au moment de la fusion par une transmission universelle du patrimoine. Néanmoins, la VNC n'est pas une valeur d'achat.

M. AGEZ.- Effectivement, c'est la valeur d'apport. Elle a été amortie depuis, l'opération de fusion ayant été réalisée en 2021. Des amortissements ont été pratiqués et inscrits dans les comptes de Valdevy, et la projection de VNC à échéance du 31 décembre 2023, date de transfert de propriété, fera apparaître sur les projections établies, qui ne devraient pas bouger, la moins-value qui sera inscrite dans les comptes.

Ce que je peux vous dire, c'est que le document présente l'ensemble des informations dont vous avez besoin pour prendre une décision. Tout y a été inscrit : les impacts pour l'organisme, les mécanismes comptables et les visial avec les différentes projections, avec et sans le patrimoine du Kremlin-Bicêtre. Par rapport aux méthodes de valorisation, ce sont des méthodes dites « de place » et elles ont été faites avec des hypothèses. Il y a eu une discussion par rapport aux éléments, mais rien ne laisse à penser que cette opération n'est pas bonne pour Valdevy.

Mme PICARD.- Concernant les agents, M. CARDOVILLE n'est pas là, mais je me ferai l'écho des éléments d'attention du personnel, de la présidente, des élus et de moi-même.

Mme DELAHAIE.- Depuis quelques années maintenant, les politiques ne sont plus représentés au CSE, donc je n'y siége pas. Je te laisse donner les différentes informations.

Mme PICARD.- Nous avons invité M. LAURENT au titre de la présidence de la SCIC, après avoir demandé l'autorisation du CSE. Les questions étaient surtout centrées sur l'avenir du personnel, sur le choix possible des agents de rester ou non à Valdevy, et sur les conditions de transfert, notamment pour les accords collectifs. Les personnels qui rejoindront la coopérative seront mutés avec des accords de VALDEVY pendant 15 mois, puis ils retravailleront des accords avec leur employeur, la SCIC HLM. Nous avons procédé de la même façon dans le cadre de la fusion. Le temps des négociations, pour travailler ensuite à de nouveaux accords avec le personnel, il y avait eu le maintien des droits.

Il est difficile de montrer les futurs accords des agents, puisqu'ils sont liés à des échanges et à des négociations. En revanche, Logial peut montrer les accords existants au sein de la coopérative Logial, même si ce ne sont pas forcément les mêmes qui seront appliqués aux agents. Il existe un rapprochement entre les

accords collectifs des offices et des coopératives, ils ne seront donc pas éloignés du socle commun. Bien évidemment, comme pour la première fusion et la deuxième, il n'y aura pas de perte de salaire et de statut, quels que soient les personnels. C'est le cadre légal, il n'y a pas de sujet.

Les questions qui ont été posées portaient davantage sur les astreintes et les logements de fonction pour les gardiens. C'était une sollicitation de leur part depuis de nombreuses années, puisque, à Kremlin-Bicêtre Habitat comme aujourd'hui à Valdevy, les gardiens ne sont pas logés et ne font pas le ménage. À mon avis, c'est une question qui reviendra dans les échanges.

M. LADIRE.- Je ne vais pas paraphraser tout ce qui a été dit, mais je veux m'associer au nom de M. le maire, puisque j'ai un mandat pour lui ce soir, pour redire à la Ville du Kremlin-Bicêtre, représentée par Jean-Luc LAURENT, qu'il y avait une volonté politique d'aboutir sur quelque chose qui permette à la Ville du Kremlin-Bicêtre d'entrer dans une nouvelle dynamique, et que nous nous satisfaisions que cela puisse aboutir.

De plus, la lettre qui nous a été donnée apporte des précisions concernant le devenir des salariés, et c'était vraiment la ligne de fond. La Ville du Kremlin-Bicêtre a bien précisé que les fonctionnaires seront intégrés à la Ville le temps que tout puisse s'organiser. Pour les autres, comme vous venez de l'expliquer, il y aura ce sas avant qu'une nouvelle négociation se constitue. Je pense que cela rassurera bon nombre de personnes, surtout les salariés eux-mêmes, sur leur devenir et sur les conditions dans lesquelles ce transfert se fera. Pour moi, cela montre une avancée sincère, sur laquelle nous nous étions tenus dès le départ.

Je suis très satisfait que nous puissions aboutir.

Mme MENDES.- J'ai une petite question de détail. Parmi les personnels qui sont censés rejoindre la coopérative, certains ont-ils choisi de rester à Valdevy ? Sont-ils nombreux ? Cela a-t-il pu se faire ?

Mme PICARD.- Après que le projet ait été connu des personnels, Mme DELAHAIE, M. LAURENT et Mme MUSEUX sont allés en juin 2022 présenter l'orientation du projet et les objectifs temporels.

Plusieurs personnels ont été intégrés à Valdevy dans les services supports ou dans les agences depuis cette réunion, dans le cadre de candidatures à des mobilités internes. Dans le cadre de la fusion, il y avait des mutations internes, et nous n'avons pas fait de distinction entre les personnels du Kremlin-Bicêtre et les autres. Même si nous savions qu'ils avaient vocation à ressortir, nous les avons intégrés dans la structure Valdevy. Trois anciennes gardiennes du Kremlin-Bicêtre ont intégré les services, soit en tant qu'assistante d'agence, soit sur le patrimoine, soit sur la coordination locataire, donc plutôt la réhabilitation. Une personne a intégré le service développement RH, une personne a souhaité rester sur le contentieux, et une personne est devenue préventeur. Cela fait six personnes, ce qui est une quantité non négligeable pour une équipe constituée de 17 personnes, dont 11 gardiens. Nous en avons déjà intégré certains à Valdevy.

Trois gardiens, qui étaient fonctionnaires, et un gardien, qui était de contrat privé, ont également rejoint la collectivité du Kremlin-Bicêtre. Depuis, nous avons opté, puisque ce sont essentiellement des gardiens qui ont bougé, pour un mix entre des contrats à durée indéterminée (CDI) et des contrats à durée déterminée (CDD). Plus nous avançons dans la cession, plus nous faisons des CDD pour ne pas impacter la SCIC. Nous avons aussi mis à disposition de l'agence du personnel Valdevy en intérim. Aujourd'hui, deux personnels, le responsable d'agence et un chargé de secteur, ont pris la mission de manière temporaire. Ils ont vocation à revenir dans Valdevy une fois la cession faite.

Comme je l'ai évoqué lors du CSE, nous cédon plus de 1 900 logements, nous ne pouvons donc pas réintégrer tout le personnel. La SCIC doit continuer à offrir un service, et nous ne pouvons pas avoir un sureffectif pour du patrimoine que nous n'avons plus à gérer. C'est cette ligne que nous devons tenir, en accord avec Logial et la SCIC, au fur et à mesure des prochaines semaines. J'ai évoqué ce sujet avec le personnel.

Mme DELAHAIE.- Je vous propose maintenant de prendre acte pour cette délibération.

Mme PICARD.- En effet, il s'agit de prendre acte du dossier qui a été présenté au CSE. Une fois que le CSE aura donné son avis sur le dossier, nous reviendrons vers vous. S'il demande un expert, il y aura un mois de plus. De toute façon, nous aurons des demandes de documents supplémentaires pour leur permettre de donner un avis, et nous aurons très certainement une réunion plus spécifique sur les incidences financières pour Valdevy, notamment sur les visial, puisque c'est assez complexe. C'est une demande qui a semblé émerger de notre CSE.

Le Conseil d'administration prend acte de la délibération n° 1.

Délibération n° 2 : Acte authentique de constitution de servitude avec Enedis opération La Licorne, ZAC Rouget de Lisle Vitry-sur-Seine

Mme DENIMAL.- Avec cette délibération, il s'agit de délibérer sur la signature de l'acte pour la constitution d'une servitude au profit d'Enedis. L'opération La Licorne représente 102 logements, situés à Vitry-sur-Seine, qui seront livrés en septembre prochain. Il y a un transformateur sur cette opération, et nous avons une convention à signer avec Enedis pour leur permettre d'y accéder. C'est une servitude de passage et d'accès au transformateur.

Mme DELAHAIE.- Avez-vous des questions ? (*Non.*) Dans ce cas, je soumetts la délibération au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Délégation de signature Lucinda LE NORMAND

Mme PICARD.- La décision a été faite de nommer Lucinda LE NORMAND au 1^{er} juillet. En réalité, elle officiait déjà, mais, pour clarifier les choses, il s'agit de reprendre la délégation de signature de Mme CALENDRA en faveur de Mme LE NORMAND. C'est une délégation permanente de signature.

Mme DELAHAIE.- Même si nous la voyons souvent, vous lui souhaiterez la bienvenue pour cette nomination. Nous passons au vote.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la directrice générale s'agissant des crédits de trésorerie

Mme PICARD.- La somme est importante, puisqu'il s'agit d'ouvrir une ligne de crédits de trésorerie en attente d'emprunts qui sont en cours de déblocage à la Banque des territoires. Comme nous avons une activité importante, cette demande vise à pallier la longue temporisation du côté de la Banque des territoires. Il s'agit d'une grosse ligne de trésorerie, mais elle n'a pas vocation à être utilisée pleinement, elle est en prévision de nos échéances qui arrivent rapidement :

- pour Clément-Ader, 3,5 millions d'euros,
- pour la réhabilitation Gentilly à Villejuif, 1,385 million d'euros,
- pour l'opération In'li au 3, rue Berthollet, 2,7 millions d'euros,
- pour les opérations Aragon et Sartre à Vitry, qui commencent, 2,5 millions d'euros.

Toutes ces demandes de prêt sont engagées auprès de la Banque des territoires. Cette dernière avait besoin de nos visuels, elle en dispose depuis le mois de mai, et, depuis le mois d'avril, de tous les documents. Cela tarde. De la même manière, nous n'avons pas eu la lettre de couverture pour le dossier précédent sur Le Kremlin-Bicêtre, donc nous attendons.

Il s'agit vraiment d'avoir une capacité d'intervention sans retarder les opérations sur lesquelles nous devons agir. Il y a également un sujet de taxe foncière à l'automne, qui n'est pas négligeable. Cette ligne de trésorerie a également vocation à nous permettre de payer la taxe foncière si nous tardions encore à obtenir nos emprunts. Il n'y a pas de risque que nous ne les obtenions pas, il s'agit véritablement de temporiser et de ne pas mettre l'office ou la maîtrise d'ouvrage en difficulté.

Mme DELAHAIE.- Vu le montant de cette ligne de crédits, il valait mieux être précis.

Mme PICARD.- Oui, je préférerais donner l'ensemble des éléments. Quoi qu'il en soit, la réglementation fait que je dois vous faire un retour sur l'utilisation de cette trésorerie. Nous n'avons pas encore pris attache pour connaître le taux auquel nous aurons cette ligne de trésorerie, je ne peux donc pas vous le donner. Ce sont des choses assez classiques, même si nous l'utilisons très peu jusqu'à présent dans nos organismes. Nous avons moins d'actions à engager de cette nature et à cette échelle.

Mme DELAHAIE.- Nous passons au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Autorisation d'ester en justice

Mme PICARD.- Il s'agit d'un dossier au Kremlin-Bicêtre. Un couple de locataires titulaires d'un bail de T5 rue Séverine a subi des désordres réels sur son logement à cause d'une obstruction de la colonne d'évacuation des eaux usées, notamment. Ce couple considère qu'il a subi un préjudice et assigne Valdevy pour les désordres subis. Le dernier désordre date du mois de janvier. Une convention précaire a été conclue pour un T4, ils ont donc été relogés. Nous avons depuis changé la colonne des eaux usées sur cette résidence, et les travaux sont achevés. Les locataires réclament un total de 34 890,67 euros, dont un préjudice moral de 25 000 euros.

Afin de pouvoir défendre Valdevy dans ce dossier, il vous est demandé de m'autoriser à ester en justice. Il n'y a plus de délégation générale pour ester en justice, nous devons chaque fois solliciter le CA.

Mme DELAHAIE.- Ce qui est une bonne chose, à mon sens. Cela nous permet d'avoir une vision plus transparente des dossiers sur lesquels nous devons ester en justice.

Nous passons au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Mme DELAHAIE.- C'était le dernier point à l'ordre du jour. Nous n'avons pas encore la date définitive du prochain CA, il aura lieu en fonction du CSE et de l'expertise éventuelle. Normalement, cela devrait être le lundi de la troisième semaine de septembre.

Je précise que le dispositif anti-émeute sera renouvelé pour le 14 juillet. Les locataires ont dû recevoir un texto leur demandant de ne pas sortir leurs encombrants.

Mme PICARD.- Nos gardiens et nos agents de proximité ne sortent pas les poubelles en soirée, mais le matin. Il n'y aura pas de sortie des encombrants avant lundi. Une ronde sera faite par une entreprise sur les parkings privés pour lesquels nous avons des problématiques et qui deviennent publics de manière récurrente à cause de problèmes de fermeture ou de casse.

Mme DELAHAIE.- Le représentant du personnel n'est pas là, mais vous remercieriez l'ensemble du personnel au nom du CA et des maires pour leur travail lors de ces trois ou quatre journées d'émeutes compliquées. Nos agents se sont mobilisés, ils ont été autonomes et proactifs dans la protection de nos patrimoines et des locataires. Ils ont également fait un bon travail de coordination avec les services des Villes. Cette fois, nous espérons que le week-end sera court et calme.

Mme PICARD.- La cellule de veille sera réactivée. Nous l'avons arrêtée lundi matin et nous la reprendrons pendant le week-end avec les différents niveaux d'astreinte. Il y a un niveau d'astreinte terrain, avec les gardiens et les agents de proximité, un niveau d'astreinte 2, avec les cadres, et un niveau d'astreinte 3, avec la direction générale. Cette fois, c'est au tour d'Aurélié DENIMAL, à qui je transfère l'astreinte demain.

Mme DELAHAIE.- Je vous remercie d'être venus pour nous permettre de voter ces délibérations importantes. Je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 19 h 13.

Le Conseil d'administration après avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OPALY (PN)

Utilisateur : Utilisateur Technique OPALY (VALDEVY OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT)

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **CA_20231009_PV**
Objet : **PV séance du 11 juillet 2023**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique : 094-279400071-20231009-CA_20231009_PV-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-279400071-20231009-CA_20231009_PV-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : PV de CA du 11 juillet 2023.pdf Nom métier : 99_DE-094-279400071-20231009-CA_20231009_PV-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	323.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023 10 09 Ordre du jour.pdf Nom métier : 99_DE-094-279400071-20231009-CA_20231009_PV-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	168.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023 10 09 Emargement.pdf Nom métier : 99_DE-094-279400071-20231009-CA_20231009_PV-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	23 octobre 2023 à 11h51min54s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	23 octobre 2023 à 12h07min08s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marianne PICARD
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 12h07min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 octobre 2023 à 12h07min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 octobre 2023 à 12h07min17s	Reçu par le MI le 2023-10-23